

cette nouvelle loi, au moment où elle fut présentée à la législature, le gouvernement promit qu'il la soumettrait au jugement des tribunaux, afin de s'assurer de sa légalité. C'est ce qui a été fait. La Cour suprême de l'Ontario, par la bouche de l'honorable juge Meredith, son président, a déclaré le mois dernier que cette loi est valide. Le principe en est pourtant le même que celui de celle jugée *ultra vires* par le Conseil privé.

M. S. Genest, le courageux président de la commission scolaire, interrogé au sujet de cette décision, a simplement déclaré: "Je ne suis pas du tout surpris. Cette cause avait déjà été jugée contre nous par cette même cour lors de l'institution de la "petite commission" pour remplacer la commission des écoles séparées d'Ottawa. La cause est la même et le jugement identique."

Si la "petite commission" revit et si la cause est de nouveau portée devant le Conseil privé, que penseront les nobles juges du respect que la législature et la magistrature de l'Ontario ont pour leurs décisions?

## BIBLIOGRAPHIE

— *L'Almanach de l'Action Sociale Catholique pour 1918.*

C'est un recueil sans rival, au point de vue de l'information religieuse, historique, nationale. C'est aussi un album magnifique des plus captivantes illustrations. Il en contient une soixantaine, des plus variées, où l'actualité voisine avec les évocations historiques du meilleur goût et les gravures d'art les plus savoureuses.

On n'a pas oublié le succès énorme obtenu par la première édition de cet Almanach, l'an passé; dix mille exemplaires en furent enlevés en quelques semaines. Celui de cette année n'obtiendra pas un moindre succès, car il est encore notablement supérieur à son aîné. C'est l'impression que nous recueillons, à première vue, du superbe volume qui nous arrive, et dont nous remercions les éditeurs.

L'Almanach de l'A. S. C. est en vente aux bureaux des éditeurs: Secrétariat des Oeuvres A. S. C., 101, rue Sainte-Anne, Québec (Casier 126) et chez les principaux libraires. L'unité, 30 sous (trente centins) en librairie, et 35 franco par la poste; à la douzaine, \$3.00 et au cent, \$22.50, frais de port à la charge de l'acheteur.

— *La Bannière.* — Cette excellente revue, publiée pour la vingtsixième fois par les RR. PP. Oblats du Juniorat du Sacré-Cœur à Ottawa et si avantageusement connue, nous arrive cette année encore portant une riche gerbe de littérature intéressante et édifiante. Nous en recommandons vivement la lecture. — S'adresser au Juniorat du Sacré-Cœur, à Ottawa. (Prix: 25 sous.)